

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine	
Catégorie : Espaces protégés	Source de la saisine : Région
Avis n° 2025-34	
Date de validation 21/10/2025	Plan pluriannuel de Gestion 2025- 2034 de la RNR Géologique des Carrières de TERCIS-les-BAINS

Le CSRPN, réuni en conseil scientifique territorial de Bordeaux, a examiné au titre de l'article R332-43 du code de l'environnement le plan de gestion 2025-2034 de la réserve naturelle régionale géologique des Carrières de TERCIS-les-BAINS.

Classée depuis 2015 en réserve naturelle régionale (RNR), la réserve des carrières de Tercis-les-Bains a soumis son premier plan de gestion au CSRPN Nouvelle-Aquitaine en 2018.

Ce nouveau plan de gestion, élaboré selon la nouvelle version du Guide d'élaboration de plan de gestion d'espaces naturels de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et Réserves Naturelles de France (RNF), est proposé sur une durée de 10 ans et il intègre la démarche de structuration en quatre niveaux : enjeux, objectifs à long terme (OLT), objectifs opérationnels et opérations.

Le diagnostic a fait émerger huit enjeux thématiques qui vont constituer le socle de l'arborescence du plan de gestion : 3 enjeux géologiques, 4 enjeux écologiques et 1 enjeu archéologique.

Enjeu 1 : Point stratotypique mondial et grande carrière

Enjeu 2 : Géodiversité du nord de la RNR : du Maastrichtien au Danien

Enjeu 3 : Géodiversité du sud de la RNR : du Trias au Campanien

Enjeu 4 : Zones humides de fond de carrière et aquatiques, communautés végétales et animales associées

Enjeu 5 : Zones prairiales du plateau, communautés végétales et animales associées

Enjeu 6 : Milieux rudéraux et thermophiles, communautés végétales et animales associées

Enjeu 7 : Naturalité de milieux boisés, communautés végétales et animales associées

Enjeu 8 : La conservation du patrimoine archéologique de la réserve

Le CSRPN regrette dans le diagnostic **l'absence d'un chapitre spécifique sur l'évaluation du précédent plan de gestion**, alors qu'un bilan chiffré avait été présenté au Comité consultatif de gestion en mai 2023 et 2024 au début de l'élaboration du second plan de gestion. On y notait que les OLT étaient relativement tous atteints avec un taux d'exécution supérieur à 70% ; une grande majorité des objectifs opérationnels est aussi bien réalisée (taux > 80 %), mais ce taux est inférieur à 60% pour l'étude de la stratigraphie de la Réserve (D1), l'amélioration des connaissances sur le patrimoine archéologique (D5) et celle des connaissances sur le contexte socio-culturel et historique (D7) ainsi que la mise en réseau des sites proches d'intérêt géologique (G3).

Cependant plusieurs éléments de ce bilan, graphiques-radars et tableaux sont repris dans le rapport B - Arborescence et programmation pour chaque enjeu défini en géodiversité, mais non illustrés pour ceux qui concernent la biodiversité, l'archéologie et les facteurs de réussite.

Parmi les actions marquantes réalisées jusqu'à mi-2025, il faut mentionner les travaux d'aménagement et sécurisation avec cheminements dans la carrière et dans la zone extrême nord, la mise en place de la signalétique et des panneaux pédagogiques, les travaux de sécurisation d'un pan de falaise à l'entrée de la carrière, le déplacement de la station de sismologie, la poursuite des études scientifiques (prélèvements biostratigraphiques autour du PSM, rudistes,...), l'enquête sur l'ancrage territorial, les travaux sur les collections paléontologiques, la réactualisation cartographique des habitats naturels, l'entretien des stations floristiques remarquables, l'arrachage d'Herbe de la Pampa, les suivis de nombreuses espèces faunistiques, etc.

Le site avait été inscrit dans la SCAP de 2009, puis dans l'Inventaire National du Patrimoine Géologique

Secrétariat du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

Cité Administrative s/c DREAL-BP55 - 33090 BORDEAUX CEDEX

☎ 05.56.93.32.82

(INPG) comme site de géodiversité à très haute valeur internationale (fiche AQIO217 « *Ensemble de Tercis – Angoumé : Grande carrière de Tercis* »). En effet le cœur de la réserve concerne la conservation du Point Stratotypique Mondial de la limite entre les étages Campanien et Maastrichtien. Le diagnostic sur la géodiversité n'a pas changé par rapport au premier PG, reprenant ses textes parfois restructurés ou actualisés. Les remarques faites en 2018 pour le précédent PG ont été prises en compte pour la plupart. La valeur de chaque enjeu géologique a été appréciée avec la responsabilité du site. La modification souhaitée par les géologues pour la priorisation des enjeux lors de la dernière réunion du Conseil scientifique du 17 juillet a aussi été prise en compte, en mettant en second la zone nord de la réserve devant sa zone sud, car il existe la possibilité d'y découvrir la limite Crétacé-Tertiaire, renforçant encore la valeur patrimoniale de la réserve.

Le diagnostic relatif à la flore et aux milieux naturels est plus synthétique. La dynamique des milieux étant rapide, la cartographie des habitats naturels a été réactualisée en 2022 et 28 unités écologiques ont été identifiées. Mais elle sera à améliorer avec l'utilisation d'une typologie plus adaptée à l'échelle d'un site comme une RNR (typologie phytosociologique plutôt que d'habitats EUNIS). **Il est dommage qu'aucune carte fine des habitats n'ait été produite à l'issue du premier plan de gestion.**

Il a été recensé 610 espèces végétales, dont l'état des connaissances est partiel ou incomplet, très largement dominées par les spermatophytes. Les parcelles d'exploitation de la carrière étant dépourvues de végétation et en voie de végétalisation depuis des dizaines d'années, le centre de la réserve est colonisé par une cinquantaine d'espèces exotiques envahissantes, dont cinq d'entre elles sont très impactantes (Barbon, Herbe de Pampa, Paspale et moins répandues Jussie et Baccharis). Mais dans le tableau 21, il y a aussi la mention d'espèces indigènes : *Pteridium aquilinum*, *Ulex europaeus*, *Brachypodium rupestre* : ces espèces **ne sont pas des exotiques et peuvent être qualifiées de sociales ; un chapitre spécifique pourrait être envisagé sur leur gestion particulière.**

Il conviendrait également de distinguer au sein des espèces exotiques envahissantes, les espèces réglementées, des espèces non réglementées par tableaux différenciés de préférence.

Les inventaires, suivis et observations ponctuelles permettent d'avoir une connaissance avancée et d'évaluer la diversité de la flore en 2024. La bioévaluation des espèces s'appuie sur la hiérarchisation de la flore réalisée par le CBN SA en Nouvelle-Aquitaine ; il est à préciser que cette bioévaluation a été faite à partir d'un travail sur la RNN d'Arjuzanx car aucune méthode n'existe pour le moment à l'échelle régionale (travail en cours).

Le diagnostic relatif à la faune est particulièrement court. Les inventaires et suivis ont permis d'identifier près de 1000 espèces, dont presque 800 insectes. Parmi les 35 espèces à enjeu de conservation (statuts de protection et listes rouges), 27 présentent une responsabilité forte à moyenne pour le site.

Place de l'homme dans la réserve, ce nouveau chapitre, un peu hétéroclite, rassemble tout ce qui a trait aux activités humaines locales avec le patrimoine archéologique (le site de Tercis est classé forte valeur à l'échelle nationale), les activités dans la Réserve : scientifiques et culturelles, mais aussi forestière et agro-pastorales, chasse, loisirs ou sportives, en caractérisant mensuellement les sensibilités vis-à-vis de la flore, des amphibiens et des oiseaux, le projet éducatif (liste des aménagements d'accueil réalisés depuis 2015, des outils de communication, l'accueil du public avec une augmentation significative de la fréquentation depuis 2018).

Cette partie se termine par l'ancrage territorial de la Réserve avec la liste d'une trentaine de structures, principalement régionales ou départementales formant un réseau autour de la réserve. Un diagramme radar révèle une bonne compréhension des responsabilités liées au site, du rôle des gestionnaires et de la réglementation. Mais les missions spécifiques de la réserve et les actions de l'équipe de gestion demeurent peu connues, comme les supports de communication.

À souligner que les gestionnaires bénéficient d'un soutien de principe, les contributions de la réserve au territoire et aux structures étant vues de manière positive, et n'étant pas perçue comme source de contraintes supplémentaires. Les conclusions du diagnostic d'ancrage territorial ont abouti à élaborer une stratégie d'amélioration reposant sur des objectifs réalistes et des actions intégrées à ce deuxième plan de gestion ; y

contribueront l'aménagement, la sécurisation et l'interprétation débutés en 2022.

Ce diagnostic stratégique, réalisé avec la méthode AFOM (ou SWOT), a permis d'identifier atouts et faiblesses intrinsèques de la réserve, ainsi que les opportunités et menaces liées à son environnement externe : les points forts sont la richesse des patrimoines, sa renommée géologique internationale, ainsi que les compétences et la complémentarité des gestionnaires ; mais ses faiblesses sont l'insuffisance de la sécurisation et des aménagements pédagogiques, le manque de surveillance et des relations assez limitées avec la population. Les opportunités sont l'optimisation des outils de communication, le renforcement des partenariats sur le territoire et l'accès possible à des financements ; toutefois des menaces existent, notamment incivilités et conflits d'usages, ainsi que des éventuels changements des politiques locales susceptibles d'impacter de futurs projets.

Pour le projet de plan de gestion, le CSRPN insiste sur :

La recherche de la **limite Crétacé/Tertiaire** (=Maastrichtien/Danien) doit être vivement **encouragée**, car sa mise au jour sera un atout majeur supplémentaire pour la RNRG de Tercis, qui renforcera son importance régionale et sa renommée géologique internationale. Les opérations EI.3 à EI.8 devraient pour cela être affectées d'une priorité 2 et non 3 comme indiqué dans les tableaux de la section B.

D'autres chemins d'interprétations seraient aussi **à créer** sans attendre (comme ceux proposés dans le rapport Balmas et al. de 2000), notamment dans la zone sud de la réserve pour présenter les massifs calcaires à rudistes et les zones prairiales du plateau méridional.

Le CSRPN note que certaines métriques et certaines actions, notamment pour le diagnostic "Natur'Adapt" et pour les aspects biodiversité, restent à définir. Cela est dû en partie à une méthodologie nationale encore en cours d'élaboration pour les enjeux de biodiversité. Le CSRPN regrette ces manques d'autant que cela pourrait conduire au cours des 10 ans à des changements de gestion.

La cartographie des habitats est trop grossière pour un deuxième plan de gestion (utilisation d'EUNIS). La nécessité d'une cartographie plus fine des végétations est reconnue et prévue pour être élaborée durant ce plan de gestion.

Une veille est en place pour suivre les taxons patrimoniaux anciens, notamment floristiques. Il conviendrait de trier et de supprimer les erreurs de détermination ou de synonymie dans la liste des taxons de la réserve.

La fréquence de certaines actions listées dans le tableau des actions serait à revoir et la bancaristaion des données est à prévoir en continu.

En conclusion, le CSRPN relève **un important travail de refonte**, notamment pour la rédaction du rapport B - Objectifs et Arborescence, car il a nécessité une approche différente avec une nouvelle hiérarchisation des enjeux, des objectifs à long terme et des opérations.

Cependant conçu et rédigé par plusieurs entités, il existe des différences de conception dans la présentation des documents, qu'il conviendrait d'atténuer un peu, étant bien entendu que les problématiques ne sont pas semblables.

Ce plan est ambitieux et sa réalisation dépendra du suivi des opérations et des financements de la Région. Les priorités d'opérations ont été classées sur 3 niveaux avec 50 % environ en priorité 1 et moins de 10 % en priorité 3. Cela paraît raisonnable compte tenu de la réalisation du premier plan de gestion.

Un tableau de bord annuel d'avancement et un bilan de réalisation au bout de 5 ans doivent être présentés au Comité consultatif de gestion.

Le CSRPN N-A, par vote électronique, formule à l'unanimité, un **avis favorable avec recommandations pour le second plan pluriannuel de gestion (2025- 2034) de la réserve naturelle régionale géologique**

des carrières de TERCIS-les-BAINS de :

- **corriger les points listés dans l'annexe de cet avis,**
- **vérifier l'harmonisation de l'ordre des enjeux géologiques entre les deux documents (textes, figures et tableaux) et compléter le rapport du Diagnostic par un bilan résumé des actions du premier plan de gestion,**
- **améliorer la typologie phytosociologique des habitats à l'échelle de la réserve,**
- **compléter les indicateurs métriques qui manquent,**
- **réaffecter certaines opérations à la thématique Recherche.**

Le Président du CSRPN N-A



ANNEXE – REMARQUES (non exhaustives)

Quelques petites incohérences, erreurs ou fautes ont été relevées, principalement dans la section A.

Remarques de fond

- A corriger dans le texte et les légendes la datation de la fin du Crétacé et du Maastrichtien (ou du début du Tertiaire), mentionnée à -65 millions d'années en p. 68, 69, 74, 79 et 105, alors qu'elle est située depuis plus d'une dizaine d'années à -66 Ma (comme d'ailleurs reproduit dans la fig. 27). Tout en rappelant que certaines figures plus anciennes mentionnaient -65 Ma (fig. 75 idem fig. 81).
- Dans *l'Histoire géologique – la Stratigraphie de la Réserve* (1.3.1.2.2.1) saute en p.86 du Coniacien au Danien, sans même évoquer la période campano-maastrichtienne intermédiaire, qui sera évidemment l'objet du corps de la description plus loin, mais il aurait fallu en mettre quelques lignes ici.
- les travaux de 2023 du Working Group du Maastrichtien ne devraient pas figurer dans le tab. 14 car ils ne font pas partie de la définition de l'actuel PSM.
- Pour répondre à une meilleure adéquation avec l'importance des intérêts géologiques, et notamment la présence dans la partie nord de la limite Crétacé-Tertiaire actuellement cachée, il faut modifier l'ordre des enjeux de la section A (correction du tab.17), et mettre cette partie nord plus intéressante comme enjeu 2 et la sud en enjeu 3, dans le même ordre que l'arborescence de la section B. Quelques inversions non corrigées persistent encore dans cette section B (p.15, 17), de même que dans le n° des enjeux dans les fiches d'opérations CS.9 et EI.5.
- Comme la recherche de la limite Crétacé-Tertiaire doit être encouragée, car sa mise au jour sera un atout majeur pour la RNRG de Tercis renforçant sa renommée géologique internationale, les opérations nécessaires (EI.4 et EI.5) devraient être remontées en priorité 2 et être chronologiquement inversées dans le tableau 8 de programmation (2028-29 et 2033-34).
- Définir en début de plan de gestion les métriques des indicateurs manquant pour la biodiversité.
- Certaines fréquences d'opération pourraient être augmentées dans la programmation pluri-annuelle (bancairisation des données notamment).

Remarques de forme dans la Section *Diagnostic*

- les deux pages de couverture et titre de la section A portent l'une le titre *Etat des lieux de la RNRG ...*, l'autre *Diagnostic ...*, la seconde correspondant au référencement.
- De manière générale la hiérarchisation des titres est trop grande (8 niveaux dans la Géologie !) ; et parfois celle des titres est mal articulée avec le contenu : par ex. le 1.3.1.2.2 intitulé *Cadre structural local* alors qu'il y est développé toute la description stratigraphique des terrains
- en p.31, il est question de 4 parcelles, mais il vaudrait mieux écrire 5 pour être directement en accord avec le tableau, même s'il est précisé que les 0134 et 0135 résultent d'un partage de la 0083 existant à l'époque de la création de la RNRG.
- Il faudrait compléter le titre du tableau 12 de la légende de la fig. 36 pour indiquer qu'elle sert aussi pour la coupe de fig. 37 (justifiant ainsi le caisson bleu Jurassique non affleurant dans le secteur).
- De la fig.30 à la fig.34, il vaudrait mieux harmoniser tous les âges géologiques entre les titres et légendes des figures selon les dernières chartes stratigraphiques de Gradstein et al. 2012, IUGS/ICS 2022 (fin du Jurassique/base Crétacé inférieur à -145 Ma, base Crétacé supérieur à -100 Ma, etc).
- Quelques légendes comportent des mots intrus (pb de copier-coller) : fig. 30, 42, 44, 67, 76, 80
- d'autres sont erronées (même pb) : tab. 26,
- Il y a un manque d'harmonisation dans la place des légendes (au-dessous pour les figures et au-dessus pour les tableaux)
- la carte des paléoenvironnements du Maastrichtien apparaît 2 fois (fig. 75 et 81) : est-ce utile ?
- les photos des fig. 187 à 197 apparaissent floues (volontairement ?)
- Compte tenu de la bibliographie abondante (11 p.), recherche et lecture sont facilitées par la séparation des références entre études sur le site lui-même, la géologie et la biodiversité. Mais quelques petites erreurs de listage existent : la référence Lajoinie et al. (1986) doit se placer dans la liste *Géologie et archéologie*, alors que celle de Lucante (1880) doit être dans *Ecologie et paysage*.
- Dans les tableaux 9, 10 et 11, certains liens internet ne fonctionnent pas (par ex. Balade du SIGES BRGM,

Bidart, tourbières, ainsi que toutes les fiches des sites de l'INPG).

- Dans le tableau 33, il y a la mention erronée de Gilles ODIN dans la ligne AGSO (... qui n'en est d'ailleurs pas membre).
- dans les tableaux de l'annexe IX – *Résultats de la bioévaluation des espèces floristiques*, les résultats calculés dans les colonnes des 7 ratios (dont l'enjeu de conservation) sont très mal lisibles à cause du trop grand nb de décimales (jusqu'à 9 ...!) évidemment inutiles ; 1 à 2 décimales suffirait.

Remarques de forme dans la Section *Arborescence-Programmation*

- en général les tableaux d'arborescence sont assez difficiles à lire, surtout ceux des enjeux de biodiversité et d'archéologie, à cause de leur grande taille et de textes beaucoup trop longs dans certaines cellules : par ex, pourquoi avoir intégralement recopié dans la colonne *Etat de l'enjeu* le texte du paragraphe *Etat de conservation* de chaque OLT ? Il faudrait aussi être plus synthétique dans les grilles de lecture des métriques, les scores ne dépendant très souvent que de la variation de fourchette d'obtention du critère concerné.
- La numérotation des enjeux écologiques est décalée dans la légende de la carte figure 6.
- Dans le tableau 8, existent quelques erreurs de cohérence dans la numérotation des enjeux et OLT avec celle de l'arborescence (par ex. p.86, enjeu 10 et non 1,2,3, ...).